

PUBLIÉ LE 05 MARS 2024

PAR MAIRIE SALIÈS

COMMUNE  
SALIES

Extrait du Registre des Maires du TARN

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DU  
TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Saliès

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement,  
Vu le code de la santé publique,  
Vu l'arrêté municipal du 10 octobre 2023 portant interdiction d'utilisation du terrain de football municipal jusqu'à nouvel ordre pour cause de travaux,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le terrain de football de la commune de Saliès est praticable à compter du 5 mars 2024.

**Article 2 :**

L'arrêté municipal du 10 octobre 2023 portant interdiction d'utilisation du terrain de football municipal jusqu'à nouvel ordre est annulé.

**Article 3 :**

La secrétaire de mairie, le Commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :**

Ampliation du présent décret est transmise aux services de Gendarmerie, d'Incendie et de Secours, du District du Football du Tarn (secretariat@foottarn.fff.fr).

Fait à Saliès, le 05 MARS 2024



le Maire

**Jean-François ROCHEDREUX**